

# MAIRIE DE NEUFVY SUR ARONDE ( Oise)

\*\*\*\*\*

## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le mercredi vingt-huit juin mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc D'ARRENTIERES, Maire.

Etaient présents : Mmes ENCONTRE Marie-Claude, GUIGAND Anne-Claire, DUBOIS Suzanne, MM d'ARRENTIERES Marc, BUFFENOIR Pascal, LEDOUX Olivier, DUFOUR Bruno, GALLEMAN Francis.

Etaient absents :MM POSSIEN Christophe, LAFORGE Jean-Pierre, RICHET Éric.

Mme ENCONTRE Marie-Claude a été élue secrétaire.

### **1. Location du logement communal**

Le Conseil Municipal décide

- De louer à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 à Monsieur DUBOIS Olivier pour un montant de 400 euros mensuels.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail.

Compte tenu des travaux envisagés, le Conseil Municipal décide de ne pas faire payer de loyer durant les 2 premiers mois.

### **2. Festivités du 14 juillet 2017**

Le Conseil Municipal décide

- D'organiser un barbecue
- Fixe à dix euros la participation des extérieurs à cette manifestation

### **3. Projet de périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Oise-Aronde – Avis de la commune**

Conformément aux articles L.212-3 et R.212-27 du Code de l'Environnement, l'Etat a transmis pour avis à la Commune de Neufvy sur Aronde le projet de périmètre révisé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde.

Le périmètre du SAGE Oise-Aronde a été arrêté le 16 octobre 2001. Mis en œuvre depuis le 08 juin 2009, le SAGE est actuellement en phase de révision. Cette nouvelle étape a pour objectif d'actualiser les documents du SAGE et de recadrer les orientations et objectifs de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En parallèle de cette étude, la révision du périmètre du SAGE a été engagée dans le but de respecter les limites hydrographiques et prendre en considération les SAGEs limitrophes (Nonette, Automne, Brèche, Oise-Moyenne, Somme aval et cours d'eau côtiers).

Le périmètre proposé, joint en annexe, respecte au maximum les limites de l'Unité Hydrographique Oise-Aronde.

Le périmètre proposé inclut pour tout ou partie de la Commune de Neufvy sur Aronde.

Après consultation de ce périmètre et lecture du dossier justifiant ce dernier,

Considérant que le conseil municipal dispose d'un délai de 4 mois à compter de la notification pour se prononcer,

Il est proposé d'émettre **un avis favorable** au projet de périmètre révisé du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Oise-Aronde.

#### **4. Indemnité de conseil pour l'année 2017**

Monsieur le Maire donne lecture du décompte de l'indemnité due à Madame le receveur municipale pour la période du 01/01/2017 au 31/08/2017 d'un montant de 163.96 € pour l'indemnité de conseil et d'un montant de 30.49 € pour l'indemnité de budget.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer ces indemnités.

#### **5. Location du chalet avec la salle municipale**

Le Conseil Municipal décide de proposer à la location en même temps que la location de la salle des fêtes le chalet en bois pour un montant de 20 euros.

#### **6. Questions diverses**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que l'association Chaperon Rouge organisera une marche le mardi 5 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.